

Fonctionnaire, statut de fer

Carcan.

Le système est protecteur, ruineux et décourageant pour les agents.

PAR MICHEL REVOL

Il s'en passe de drôles à Montpellier. Un virus semble frapper les employés municipaux, dans des proportions toujours plus importantes. Selon la Cour des comptes, les quelque 4 000 agents de la mairie s'absentent en moyenne près de quarante jours dans l'année, en plus des congés payés. Quarante jours, c'est-à-dire huit semaines par an. C'est deux fois plus qu'il y a cinq ans et deux fois plus que la moyenne des collectivités locales, qui affichent un absentéisme déjà élevé (22,3 jours par an). Le virus, toutefois, n'est jamais actif très longtemps, puisque les absences durent rarement plus de trois jours. Il faut dire qu'au-delà l'administration commence à se pencher sur les causes de l'absence... Curieusement, le virus frappe aussi plus souvent le vendredi et le lundi, veille et lendemain de week-end.

Le pire, c'est que, même si personne n'est dupe, on ne peut pas y changer grand-chose. A la mairie de Montpellier comme ailleurs, le fonctionnaire est roi. Le statut de la fonction publique, hérité d'une loi de 1946, en fait un intouchable. Il a (à peu près) tout. D'abord, l'emploi à vie. Car, pour se faire licencier de l'administration, il faut vraiment le vouloir, c'est-à-dire commettre une faute grave, ce qui concerne environ 150 fonctionnaires de l'Etat par an. Dans la fonction publique territoriale, l'échelle des sanctions est tellement terrifiante qu'elle ressemble à un parcours d'obstacles : elle compte neuf degrés, répartis en quatre groupes, qui vont de l'avertissement à l'exclusion en passant par l'abaissement d'échelon et l'exclusion temporaire...

Ensuite, la carrière de fonctionnaire glisse comme une berline sur une autoroute dégagée. A quoi sert-il de se décarcasser quand l'avancement se fait quasi exclusivement à l'ancienneté ? Prenons l'exemple d'un chargé d'études documentaires, emploi de catégorie A (la plus élevée). Le jeune agent démarre au premier échelon, qui le conduira au bout d'un an au deuxième échelon, et ainsi de suite jusqu'au nirvana, une trentaine

d'échelons plus tard : le grade de chargé d'études principal de première classe. Certes, un système de notation permet d'accélérer ou, plus rare, de ralentir cette carrière toute tracée, mais les notes sont automatiques et s'échelonnent de 18 (très mauvais) à 20 (normale).

Cadeau. En termes de management, mot grossier dans l'administration, l'effet est désastreux : ce système ramollit les ambitions au lieu de les encourager ! Les bonnes volontés et les compétences – aussi nombreuses dans la fonction publique que dans le privé – se brisent parfois sur le mur de l'immobilisme. Difficile de garder la foi dans un système qui ne met pas en valeur les individus et ne les rémunère pas à leur juste valeur. L'OCDE vient ainsi de révéler qu'un instituteur français gagne 54 % de moins que son homologue allemand ! En 2008, le livre blanc sur l'avenir de la fonction publique de Jean-Ludovic Silicani a bien suggéré d'introduire un peu d'avancement au mérite, ce qui fut fait, mais du bout des lèvres. Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, a elle aussi promis de l'étendre. Louable intention, sans doute, brouillée par le cadeau fait aux fonctionnaires lorsque ■■■

L'OCDE vient de révéler qu'un instituteur français gagne 54 % de moins que son homologue allemand !

Moins d'heures...
Temps de travail* annuel en heures



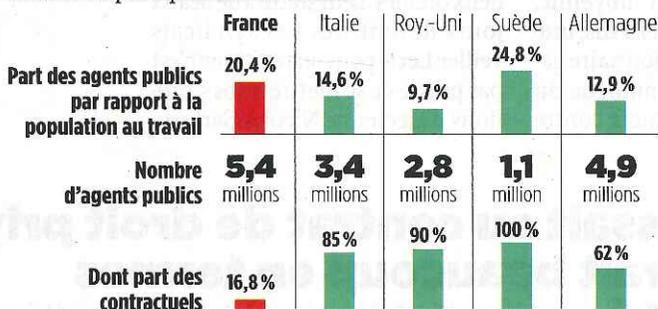
... mieux rémunérées
Rémunération* nette mensuelle en euros



158 licenciements, sur 1,5 million d'agents de la fonction publique d'Etat en 2012, soit 0,01 %

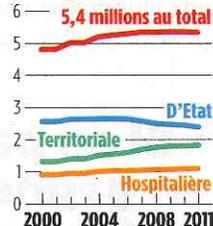
Beaucoup de fonctionnaires, peu de contractuels

La fonction publique chez nos voisins



Toujours plus d'embauches

Evolution des effectifs des trois fonctions publiques, en millions



* En moyenne. Sources : PLF 2014 / Ifrap / Eurostat.



Le rapport de l'IGF était formel : la France souffrait d'un manque de majorettes.

■ ■ ■ la ministre, pour raisons politiques, a réintégré le jour de carence. Ils voient à nouveau leurs arrêts maladie indemnisés par la Sécurité sociale dès le premier jour. Sa suppression avait pourtant porté ses fruits : à l'hôpital, les absences avaient chuté de 40 %. Pour éviter d'effrayer ses ouailles, Lebranchu avait aussi abrogé, fin 2012, un décret de 2010 qui prévoyait un licenciement sec en cas de refus de mobilité. Un agent dont le poste était supprimé devait refuser six autres postes pour être sanctionné, ce qui limitait pourtant la menace. Malgré tout, les syndicats ont vu d'un très mauvais œil cette atteinte au droit à l'immobilisme.

Cumul. On ajoutera quelques avantages, comme celui de bénéficiaire de prestations familiales supplémentaires (289 euros pour trois enfants) ou de pouvoir partir à la retraite avant le commun des salariés (à 60,2 ans en moyenne, contre 62 dans le privé). Puis, une fois inactif, l'ex-fonctionnaire gagne plus que son homologue du privé : 1 757 euros par mois, contre

1 166. Déjà, durant sa vie active, le fonctionnaire gagne un peu plus que dans le privé tout en travaillant en moyenne moins (voir graphiques). Les plus courageux en profitent pour cumuler avec un deuxième boulot. En 2012, la commission de déontologie de la fonction publique a traité 2 400 demandes de fonctionnaires qui souhaitent travailler aussi dans le privé, soit deux fois plus que l'année précédente. Et encore, cette commission ne traite que les cas officiels. De nombreux fonctionnaires arrondissent leurs fins de mois sans demander l'autorisation. L'Inspection générale des affaires sociales évalue ainsi à 25 000 le nombre d'agents des hôpitaux dans ce cas !

La fonction publique à la française a largement prouvé son efficacité. Le coût de la collecte de l'impôt est ainsi l'un des plus élevés au monde. Pourtant, les fonctionnaires peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Leur statut a de beaux jours devant lui. Les syndicats veillent, et le pouvoir politique n'est pas pressé de se mettre à dos 5 millions d'électeurs. Nicolas Sarkozy

Balai diplomatique

La France n'a plus les moyens d'entretenir un réseau diplomatique « universel », le premier du monde en nombre de postes (177). Tel est le constat de la fondation Ifrap, dans une étude publiée récemment. Un réseau essentiellement tourné vers l'Afrique du Nord et l'Europe, 191 ambassadeurs pour seulement 163 ambassades, des doublons dans les domaines culturel et économique, un envol des frais de fonctionnement. L'Ifrap, s'appuyant notamment sur un rapport de la Cour des comptes, préconise des économies drastiques : fermeture de 10 ambassades et de 30 postes consulaires, réduction de la masse salariale, recours à des agents locaux. Reste que la France n'a pas vocation à devenir les Pays-Bas et doit conserver un outil diplomatique performant si elle veut peser dans les affaires du monde. P. B.

avait pourtant annoncé qu'il ne remplacerait pas un départ à la retraite sur deux. Sitôt arrivée au pouvoir, la gauche a remis la règle au placard. Le rapport du conseiller d'Etat Bernard Pêcheur sur l'avenir de la fonction publique, remis au Premier ministre en novembre 2013, reste d'une grande prudence : d'accord pour réduire le nombre de fonctionnaires, mais seulement pour conforter leur traitement et leur statut. Bref, pour « fonctionnariser » encore plus la fonction publique.

Recrutés à vie. Pourtant, partout ailleurs, l'administration mincit. Au Canada, le gouvernement fédéral a taillé dans les effectifs et supprimé l'emploi à vie. En Italie, dès 1999, 80 % des agents sont passés sous statut privé. En Suède, le nombre de fonctionnaires a été divisé par deux en quinze ans, et la plupart des tâches ont été confiées à des agences privées ou semi-privées, tenues de respecter des objectifs. En France, les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) continuent à se gaver de fonctionnaires recrutés à vie. « Si, comme dans de plus en plus de pays, on passait au contrat de droit privé, on gagnerait beaucoup en termes d'efficacité, assure Agnès Verdier-Molinié, directrice générale de l'Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Ifrap). Les managers pourraient évaluer la performance, puis récompenser ou sanctionner. »

L'Ifrap prône aussi un passage aux 39 heures, alors que les fonctionnaires n'effectuent même pas, d'après ses statistiques, 35 heures hebdomadaires. Le think-tank a fait ses calculs : cela libérerait une force de travail équivalente à 500 000 emplois à temps plein sans quasiment bourse délier ! En attendant, l'administration embauche des contractuels pour assurer les tâches délaissées. Bref, une machine à siphonner les comptes publics, à décourager les meilleures volontés chez les fonctionnaires. Un système perdant-perdant ■

« Si on passait au contrat de droit privé, on gagnerait beaucoup en termes d'efficacité. » Agnès Verdier-Molinié (Ifrap)